

Messes et sacrements en situation de pénurie !

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 1 avril 2020

Paix Liturgique a ouvert ses colonnes à l'abbé Claude Barthe, fin observateur de l'Eglise ([Lettre 731 du 31 mars 2020](#)). Il nous livre son analyse de la crise sanitaire actuelle et des décisions des évêques dans cette situation particulière.

Paix liturgique – Monsieur l'Abbé, vous avez publié un article dans la revue [L'Homme nouveau](#) pour saluer l'attitude des évêques polonais et de onze évêques espagnols, qui ont maintenu – avec toutes sortes de prudentes conditions à respecter – le principe d'une célébration publique de la messe. Qu'en est-il en France ?

L'abbé Claude Barthe – Malheureusement, l'Église de France n'a pas suivi cette ligne pastorale. Elle a même anticipé ou aggravé les mesures gouvernementales. Plus aucune messe publique n'est permise, plus aucun baptême, plus aucun mariage.

En outre, l'administration des hôpitaux interdit désormais aux prêtres de visiter les malades, quelle que soit d'ailleurs la maladie qui afflige ceux qu'ils voudraient visiter pour leur donner les sacrements, confession, communion, sacrement des malades. Mais ceci est le fait de l'administration, pas de la Conférence des Évêques. Et il faut saluer l'initiative de Mgr Benoist de Sinety, vicaire-général du diocèse de Paris, qui a

demandé aux autorités d'autoriser tous les malades qui en expriment le désir, ou dont la famille manifeste ce désir, à recevoir la visite d'un aumônier (Le Figaro, 29 mars 2020). Il l'a même demandé pour les autres religions, dialogue oblige.

Paix liturgique – On vit une sorte d'éclipse sociale de la religion.

L'abbé Claude Barthe – Oui, temporaire, comme toutes les éclipses, mais qui se produit au moment du Carême, de la Semaine Sainte et de Pâques. Cela aura des conséquences. D'abord, pour le salut des âmes : ne plus baptiser... Par ailleurs, il importe beaucoup, pour la société elle-même, que le culte rendu à Dieu, et spécialement la messe, soit célébrée au grand jour. Enfin, l'éloignement des fidèles vis-à-vis de leurs pasteurs, dont souffre déjà l'Église, risque de s'aggraver.

Il est curieux, à ce propos, de voir quelqu'un comme Mgr Athanasius Schneider se retrouver de l'avis d'un prêtre de la Mission de France, le P. Denis Chautard ! Mgr Schneider dans un entretien à [The Remnant](https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/), (traduction <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/>) déclare : « Tant que les supermarchés sont ouverts et accessibles et que les gens ont accès aux transports publics, on ne voit pas de raison plausible d'interdire aux gens d'assister à la messe dans une église. On pourrait garantir dans les églises des mesures de protection hygiénique identiques, voire meilleures. [...] On pourrait limiter le nombre de participants et augmenter la fréquence de la célébration des messes. Le [P. Chautard](#) demande quant à lui aux prêtres de ne pas se séparer de leur troupeau : « Nous n'avons pas pour vocation à célébrer la messe seuls, confinés, même si la messe "en solitaire" peut avoir un profond sens mystique ». Les prêtres n'ont pas à priver les chrétiens de l'eucharistie « et encore moins – en ces temps du Carême – du sacrement du Pardon ». Bien sûr il recommande, comme nous le faisons tous, la communion de désir, tout en avertissant de ne pas s'habituer à un « sacré de substitution », il veut dire un sacré par Internet. J'ajoute que les messes que l'on peut suivre en ligne sont assurément une aide très appréciable pour la piété, mais notre religion est une religion de l'Incarnation : attention à la dérive virtuelle ! Les pasteurs savent déjà qu'en période normale trop de fidèles se dispensent de la messe pour de faibles raisons et estiment qu'il leur suffit alors d'« assister » à une messe télévisée ou en ligne. On peut craindre l'installation de mauvaises habitudes.

Paix liturgique – Concrètement, qu'est-il encore possible de faire en matière de célébration publique de la messe ?

L'abbé Claude Barthe – Légalement, en Italie, plus rien. En France, très peu de chose. En France, théoriquement, tout « rassemblement » pour une cérémonie est désormais interdit, sauf pour les enterrements mais pour moins de vingt personnes. En revanche, les églises peuvent rester ouvertes. Un nombre très conséquent de prêtres profitent de cette permission, y exposent le Saint Sacrement, et entendent les confessions. Tout cela en suivant de rigoureuses précautions, spécialement des conditions de distances, qui sont d'autant plus faciles à respecter que très peu de catholiques profitent de leurs déplacements « liés à l'activité physique » pour venir y prier.

Rien n'interdit alors aux prêtres de dire une ou plusieurs messes « privées » dans un lieu de culte ouvert, auxquelles les fidèles venus pour prier peuvent assister de loin. C'est ce que font d'ailleurs un certain nombre de prêtres. Et c'est cette possibilité extrêmement modeste, avec toutes les précautions d'hygiène imposées, que demande de mettre en œuvre une pétition lancée par des amis, qui ont pris le nom de « Fidèles catholique » ([Doc 1](#)), pétition que j'invite chacun à signer et à faire circuler, comme toutes celles qui vont dans le même sens.

Nous vous invitons bien sûr d'une part à lire l'[intéressante contribution de Mgr Schneider](#) mais aussi de signer [cette supplique de fidèles pour demander à nos évêques de ne pas abandonner leur troupeau](#).